

Procès-verbal
Election des représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS
Séance du 8 avril 2026 – 18h

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39

Nombre conseillers municipaux présents : 36

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 02/04/26

Membres présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHE, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Priscillia GARCIA, Quentin MOURONVAL, Valérie GRAYON, Yann BRETHOUS, Jean-Noël CAPDEVILLE, Morgane BAILLET, Philippe FRANCOIS, Isabelle COLAS-JALABERT, Jean DUPOUY, Julie PUYSEGUER, Charles BROSSILLON, Corinne CAPDEVILLE, Paul CALLADO, Soraya SENSOU, Abderrazak ABOU EL FADEL, Marie-Christine HARAMBAT, Hicham LAMSIKA, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Alexia SALDUCCI, Nicolas LEREGLE, Cindy SEGUIN, Margaux FRITSCH.

Absents :

Catherine BLAIN (a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE), Jean-Jacques GOURDON (a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT).

Par délibération n°2026/04-0081 en date du 8 avril 2026, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre de membres au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à savoir 6 membres issus du conseil municipal et 6 membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres issus du conseil municipal.

Les représentants seront élus pour la durée du mandat du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Mme Salima SENSOU a été désignée secrétaire par le conseil municipal.

L'élection se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le scrutin étant par ailleurs secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

En outre, s'agissant d'une opération électorale, le conseil d'administration a désigné Mme Marianne SAVARY et M. Jean-Philippe GORI en tant qu'assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Se déclare(nt) candidate(s) la/les listes suivantes :

- Liste 1 :

Alain BACHE
Margaux FRITSCH
Marie-Laure LAFARGUE
Corinne CAPDEVILLE
Hicham LAMSIKA
Alexia SALDUCCI

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 2
- suffrages exprimés : 37

Procès-verbal
Election des représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS
Séance du 8 avril 2026 – 18h

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
Nombre conseillers municipaux présents : 36
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 02/04/26

Membres présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHE, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Priscillia GARCIA, Quentin MOURONVAL, Valérie GRAYON, Yann BRETHOUS, Jean-Noël CAPDEVILLE, Morgane BAILLET, Philippe FRANCOIS, Isabelle COLAS-JALABERT, Jean DUPOUY, Julie PUYSEGUR, Charles BROSSILLON, Corinne CAPDEVILLE, Paul CALLADO, Soraya SENSOU, Abderrazak ABOU EL FADEL, Marie-Christine HARAMBAT, Hicham LAMSIKA, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Alexia SALDUCCI, Nicolas LEREGLE, Cindy SEGUIN, Margaux FRITSCH.

Absents :

Catherine BLAIN (a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE), Jean-Jacques GOURDON (a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT).

Par délibération n°2026/04-0081 en date du 8 avril 2026, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre de membres au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à savoir 6 membres issus du conseil municipal et 6 membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres issus du conseil municipal.

Les représentants seront élus pour la durée du mandat du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Mme Salima SENSOU a été désignée secrétaire par le conseil municipal.

L'élection se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le scrutin étant par ailleurs secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

En outre, s'agissant d'une opération électorale, le conseil d'administration a désigné Mme Marianne SAVARY et M. Jean-Philippe GORI en tant qu'assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Se déclare(nt) candidate(s) la/les listes suivantes :

- Liste 1 :

Alain BACHE
Margaux FRITSCH
Marie-Laure LAFARGUE
Corinne CAPDEVILLE
Hicham LAMSIKA
Alexia SALDUCCI

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 2
- suffrages exprimés : 37

- majorité absolue : 19

La liste 1 a obtenu 37 voix.

Les 6 sièges sont répartis de la façon suivante :

Alain BACHE
Margaux FRITSCH
Marie-Laure LAFARGUE
Corinne CAPDEVILLE
Hicham LAMSIKA
Alexia SALDUCCI

IV. Observations et réclamations

V. Signatures

Le Maire

Frédéric DUTIN



Le secrétaire de séance :

Salima SENSOU



Les assesseurs :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois suivant sa publication.